

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 AOUT 2020

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, le mercredi 19 août 2020, à 10 heures, au Palais de la République.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne à l'occasion de la célébration de la Fête de l'Assomption, le 15 août 2020.

Le Chef de l'Etat a, au titre de la finalisation du processus d'élaboration et de validation du PAP II/PSE ajusté et accéléré, rappelé les réformes innovantes et mesures sectorielles importantes, arrêtées lors du séminaire gouvernemental, du jeudi 11 août 2020.

Le Président de la République a, dans cette dynamique, exhorté le Gouvernement à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de la dépense publique, tout en insistant sur la consolidation des accès universels, l'accélération des projets d'infrastructures sectorielles en cours de réalisation. Il a, en outre, insisté sur le renforcement des programmes agricole, horticole et d'élevage pour assurer notre souveraineté alimentaire prioritaire, le lancement immédiat des programmes d'accélération de croissance et de création d'emplois, notamment le Programme des 100.000 logements et la réalisation des Zones économiques spéciales et des Agropoles.

Le Chef de l'Etat a, également, invité les ministres concernés à œuvrer pour l'ancrage national de la politique du « Produire et Consommer local », et à prendre en compte le financement adéquat du « Programme Pays pour le Travail Décent », afin de consolider la modernisation du marché du travail. Il a, enfin, demandé au Ministre du Tourisme et des Transports aériens, en relation avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de la Culture et le Ministre de l'Artisanat, d'actualiser la Stratégie de promotion touristique de la Destination Sénégal.

Le Président de la République, abordant la question de l'intensification des programmes de développement de l'artisanat, a demandé au Ministre des Finances et du Budget et au Ministre de l'Artisanat, de renforcer les initiatives et soutiens aux artisans. Il a, à ce sujet, requis l'accroissement notable du budget alloué au Projet « Mobilier national », l'élaboration, avant fin septembre 2020, d'un programme global de réforme et de modernisation des Chambres des métiers.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, évoqué l'impératif d'accélérer, de façon significative, la transformation de l'Administration, ainsi que les réformes d'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'asseoir durablement la stabilité et les performances de l'économie nationale. Il s'est, à cet effet, félicité du rang stable du Sénégal, classé 3ème sur 39 pays, dans le rapport 2019 de la Banque mondiale sur

l'évaluation des Politiques et des Institutions en Afrique (CPIA). Le Président de la République, sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, a demandé au Ministre de l'Intérieur, de mettre en œuvre, en rapport avec le Ministre de l'Environnement, un Plan national de recensement, d'audit et de sécurisation des dépôts de produits chimiques dangereux.

Le Chef de l'Etat a, au titre des examens et concours, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, rappelé au Gouvernement la nécessité de prendre toutes les dispositions pour une bonne organisation des examens et concours sur toute l'étendue du territoire national. Il a, en outre, demandé au Ministre de l'Education de s'atteler à la préparation, impliquant tous les acteurs concernés, de la Semaine nationale de l'Alphabétisation et de Promotion des Langues nationales.

Le Président de la République, revenant sur le suivi et la gestion des sénégalais de l'Extérieur, a demandé au Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, de procéder, d'ici fin décembre 2020, au recensement de nos compatriotes de la Diaspora.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda international.
Au titre des Communications,

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur la renégociation de la concession de l'autoroute à péage Dakar-AIBD.

Le Garde des sceaux, ministre de la justice a fait une communication sur l'utilisation du bracelet électronique.

Le Ministre, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a fait le point sur certains projets et réformes prioritaires.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté : - le projet de décret portant charte de la déconcentration ;

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Docteur Babacar GUEYE, Médecin spécialiste en Santé publique, matricule de solde n° 639 594/L, est nommé Directeur de la Lutte contre la Maladie, en remplacement de Docteur Amadou DOUCOURE, appelé à d'autres fonctions;

Docteur Amadou DOUCOURE, Médecin spécialiste en Santé publique, matricule de solde n° 609 674/L, précédemment Directeur de la Lutte contre la Maladie, est

nommé Directeur de la Santé de la Mère et de l'Enfant, en remplacement de Docteur Omar SARR, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Abdoul Wahabou SALL, Commissaire de Police divisionnaire de Classe exceptionnelle, matricule de solde n° 600 866/B, précédemment Directeur de la Sécurité publique, est nommé Directeur des Ressources Humaines, en remplacement du Commissaire de Police divisionnaire de Classe Exceptionnelle Doudou NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Modou DIAGNE, Commissaire de Police divisionnaire de Classe exceptionnelle, matricule de solde n° 519 321/K, précédemment Chef du Service régional de Sécurité publique et Commissaire central de Thiès, est nommé Directeur de la Sécurité publique, en remplacement du Commissaire de Police divisionnaire de Classe exceptionnelle Abdou Wahabou SALL, appelé à d'autres fonctions

Fait à Dakar le 19 août 2020
Le Ministre, Porte-Parole du Gouvernement
Ndèye Tické Ndiaye DIOP